

Question de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, à Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord, relative à la protection et la préservation des océans

Monsieur le Ministre

Du 27 juin au 1er juillet 2022, s'est tenue à Lisbonne la première Conférence des Nations Unies sur les océans depuis 2017. Cet événement survient à un moment décisif, eu égard à l'implémentation des 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, à l'atteinte de l'objectif de protection de 30% des océans d'ici 2030, ou encore à la préparation de la seconde partie de la COP15 sur la biodiversité à Montréal.

Du 15 au 26 août, des négociations ont été menées au sein de l'ONU en vue de l'élaboration d'un Traité international sur la haute mer, qui représente plus de 60% des océans et ne bénéficie pourtant d'aucune protection juridique significative. Malheureusement, ces négociations n'ont pas abouti à un accord contraignant.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. La Belgique a-t-elle été représentée à la Conférence de Lisbonne ? Le cas échéant, pouvons-nous obtenir des informations quant aux discussions menées ? Pouvons-nous être informés des positions défendues par notre pays lors de ces événements ? Des avancées ont-elles été réalisées à propos de l'objectif de protection de 30% des océans d'ici 2030, à propos de la lutte contre la pollution plastique, de la suppression des subventions préjudiciables pour l'environnement, de l'implémentation des ODD, ainsi qu'au sujet de l'adoption d'un code minier ?
2. J'aurais souhaité obtenir votre retour sur la représentation de la Belgique aux négociations du Traité international sur la haute mer, sur les positions défendues, ainsi que sur les points faisant l'objet de blocages – notamment le partage des richesses tirées de l'exploitation des ressources génétiques et le financement de programmes de protection de l'océan ?
3. En outre, savons-nous quel impact pourrait avoir cet accord quant à la question de l'exploitation minière en haute mer ? Ce point a-t-il été évoqué avec votre collègue en charge de la Mer du nord ?
4. Nous savons qu'après avoir été plusieurs fois reportée, la COP15 se tiendra finalement du 5 au 17 décembre à Montréal. Pouvez-vous nous fournir un état de la situation au sujet de la protection de 30% des océans d'ici 2030, dont la décision est espérée lors de cet événement ?
5. Enfin, pouvez-vous nous informer sur la manière dont se prépare notre pays en vue de siéger au Conseil de l'Autorité internationale en 2023 ? Quelles propositions entend-on défendre, notamment en matière de régulation de l'exploitation minière en haute mer ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

VERSION PROVISOIRE

NE PAS CITER SANS MENTIONNER LA SOURCE
La version définitive comprend aussi le compte rendu analytique bilingue. Les annexes sont reprises dans une brochure séparée.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

VOORLOPIGE VERSIE

NIET CITEREN ZONDER BRONVERMELDING
De definitieve versie bevat ook het tweetalige beknopt verslag. De bijlagen zijn in een aparte brochure opgenomen.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

COMPTE RENDU INTEGRAL

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

INTEGRAAL VERSLAG

COMMISSIE VOOR ENERGIE, LEEFMILIEU EN
KLIMAAT

Mardi**04-10-2022****Après-midi****Dinsdag****04-10-2022****Namiddag**

*Les textes n'ont pas encore été révisés par les orateurs.
Ceux-ci peuvent communiquer leurs corrections par écrit
avant le*

07/10/2022, à 16 heures

au Service du Compte rendu intégral.

e-mail: CRIV@lachambre.be

*De teksten werden nog niet door de sprekers nagezien. Zij
kunnen hun correcties schriftelijk
meedelen vóór*

07/10/2022, om 16 uur

aan de Dienst Integraal Verslag.

e-mail: CRIV@dekamer.be

N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie
Ecolo-Groen	Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales – Groen
PS	Parti Socialiste
VB	Vlaams Belang
MR	Mouvement Réformateur
cd&v	Christen-Democratisch en Vlaams
PVDA-PTB	Partij van de Arbeid van België – Parti du Travail de Belgique
Open Vld	Open Vlaamse Liberalen en Democraten
Vooruit	Vooruit
Les Engagés	Les Engagés
DéFI	Démocrate Fédéraliste Indépendant
INDEP-ONAFH	Indépendant - Onafhankelijk

Abréviations dans la numérotation des publications :		Afkortingen bij de nummering van de publicaties :	
DOC 55 0000/000	Document parlementaire de la 55 ^e législature, suivi du n° de base et du n° consécutif	DOC 55 0000/000	Parlementair stuk van de 55 ^e zittingsperiode + basisnummer en volgnummer
QRVA	Questions et Réponses écrites	QRVA	Schriftelijke Vragen en Antwoorden
CRIV	Version provisoire du Compte Rendu Intégral	CRIV	Voorlopige versie van het Integraal Verslag
CRABV	Compte Rendu Analytique	CRABV	Beknopt Verslag
CRIV	Compte Rendu Intégral, avec, à gauche, le compte rendu intégral définitif et, à droite, le compte rendu analytique traduit des interventions (avec les annexes)	CRIV	Integraal Verslag, met links het definitieve integraal verslag en rechts het vertaalde beknopt verslag van de toespraken (met de bijlagen)
PLEN	Séance plénière	PLEN	Plenum
COM	Réunion de commission	COM	Commissievergadering
MOT	Motions déposées en conclusion d'interpellations (papier beige)	MOT	Moties tot besluit van interpellaties (op beigekleurig papier)

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants	Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Commandes :	Bestellingen :
Place de la Nation 2	Natieplein 2
1008 Bruxelles	1008 Brussel
Tél. : 02/ 549 81 60	Tel. : 02/ 549 81 60
Fax : 02/549 82 74	Fax : 02/549 82 74
www.lachambre.be	www.dekamer.be
e-mail : publications@lachambre.be	e-mail : publicaties@dekamer.be

SOMMAIRE

Question de Barbara Creemers à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La protection d'un biotope découvert en mer du Nord belge" (55028587C)	1
<i>Orateurs: Barbara Creemers, Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord</i>	
Questions jointes de	3
- Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "La protection des océans" (55029300C)	3
- Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La protection et la préservation des océans" (55029928C)	3
- Greet Daems à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La Conférence de l'ONU sur les océans et un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins" (55030789C)	3
- Séverine de Laveleye à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "L'exploitation minière en haute mer" (55030830C)	3
<i>Orateurs: Daniel Senesael, Greet Daems, Séverine de Laveleye, Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord</i>	
Question de Kurt Ravyts à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La pollution en mer du Nord par les eaux usées" (55029818C)	8
<i>Orateurs: Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord</i>	
Question de Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le nouveau plan d'action fédéral sur les déchets marins" (55029927C)	9
<i>Orateurs: Daniel Senesael, Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord</i>	
Question de Kurt Ravyts à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La déclaration d'intention entre Flandre, Belgique et Danemark sur le captage et le stockage de CO ₂ " (55030077C)	11
<i>Orateurs: Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord</i>	
Question de Kurt Ravyts à Vincent Van	12

INHOUD

Vraag van Barbara Creemers aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De bescherming van een ontdekte biotoop in de Belgische Noordzee" (55028587C)	1
<i>Sprekers: Barbara Creemers, Vincent Van Quickenborne, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee</i>	
Samengevoegde vragen van	3
- Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De bescherming van de oceanen" (55029300C)	3
- Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De bescherming van de oceanen" (55029928C)	3
- Greet Daems aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De UN Ocean Conference en een moratorium op diepzeemijnbouw" (55030789C)	3
- Séverine de Laveleye aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Diepzeemijnbouw" (55030830C)	3
<i>Sprekers: Daniel Senesael, Greet Daems, Séverine de Laveleye, Vincent Van Quickenborne, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee</i>	
Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De vervuiling van de Noordzee door het rioolwater" (55029818C)	8
<i>Sprekers: Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee</i>	
Vraag van Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het nieuwe federale Actieplan Marien Zwerfvuil" (55029927C)	9
<i>Sprekers: Daniel Senesael, Vincent Van Quickenborne, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee</i>	
Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De intentieverklaring tussen Vlaanderen, België en Denemarken i.v.m. de CO ₂ -afvang en CO ₂ -opslag" (55030077C)	11
<i>Sprekers: Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee</i>	
Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van	12

Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le soutien fédéral à l'ASBL Ondersteuningsfonds voor Visserij in Transitie (OVIS)" (55030117C)

Orateurs: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De federale ondersteuning voor de vzw Ondersteuningsfonds voor Visserij in Transitie (OVIS)" (55030117C)

Sprekers: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee

Question de Kurt Ravyts à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le projet de parc éolien français à la frontière belge" (55030405C) 13

Orateurs: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het geplande Franse windmolenpark aan de Belgische grens" (55030405C) 13

Sprekers: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee

Question de Kurt Ravyts à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Les projets Floating Solar et Aquapark" (55030700C) 14

Orateurs: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord

Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De projecten Floating Solar en Aquapark" (55030700C) 14

Sprekers: **Kurt Ravyts, Vincent Van Quickenborne**, vice-eersteminister en minister van Justitie en Noordzee

geregeld worden. Dat lijkt mij logisch, want het is een drukbevaren route. Tegelijk leer ik over dat eenrichtingsverkeer ook dat we een mooi evenwicht kunnen vinden tussen economie en ecologie. Er kan nog gevaren worden, en toch kunnen kwetsbare biotopen zich er nog ontwikkelen, zoals bleek met de dodemansduim. Dat is een mooi voorbeeld van hoe beide hand in hand kunnen gaan.

Het tweede punt ging over in een aantal zones daadwerkelijk de druk verlagen – ik hoor u spreken van "de druk wegnemen van het systeem" – om vervolgens actief te gaan herstellen. Ook die zones blijven we hard nodig hebben als we 30 % van de oceaan willen beschermen om de biodiversiteit weer omhoog te krijgen.

U haalt dus een aantal heel mooie voorbeelden aan van hoe we in onze Noordzee laten zien dat economie en ecologie hand in hand kunnen gaan. Dank u.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Questions jointes de

- Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "La protection des océans" (55029300C)

- Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La protection et la préservation des océans" (55029928C)

- Greet Daems à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La Conférence de l'ONU sur les océans et un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins" (55030789C)

- Séverine de Laveleye à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "L'exploitation minière en haute mer" (55030830C)

02 Samengevoegde vragen van

- Daniel Senesael aan Zakia Khattabi (Klimaat, Leefmilieu, Duurzame Ontwikkeling en Green Deal) over "De bescherming van de oceanen" (55029300C)

- Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De bescherming van de oceanen" (55029928C)

- Greet Daems aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De UN Ocean Conference en een moratorium op diepzeemijnbouw" (55030789C)

- Séverine de Laveleye aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over

"Diepzeemijnbouw" (55030830C)

02.01 Daniel Senesael (PS): Monsieur le ministre, du 27 juin au 1^{er} juillet 2022 a eu lieu à Lisbonne la première Conférence des Nations Unies sur les océans depuis 2017. Cet événement survient à un moment décisif, eu égard à l'implémentation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, à l'atteinte de l'objectif de protection de 30 % des océans d'ici 2030 ou encore à la préparation de la seconde partie de la COP15 sur la biodiversité à Montréal.

Du 15 au 26 août, des négociations ont été menées au sein de l'ONU en vue de l'élaboration d'un traité international sur la haute mer qui représente plus de 60 % des océans et qui ne bénéficie pourtant d'aucune protection juridique significative. Malheureusement, ces négociations n'ont pas abouti à un accord contraignant.

Monsieur le ministre, la Belgique a-t-elle été représentée à la Conférence de Lisbonne? Le cas échéant, pouvons obtenir des informations quant aux discussions menées? Quelles furent les positions défendues par notre pays à cette occasion? Des avancées ont-elles été réalisées quant à l'objectif de protection de 30 % des océans d'ici 2030 à propos de la lutte contre la pollution aux plastiques, de la suppression des subventions préjudiciables pour l'environnement, de l'implémentation des ODD ainsi que sur l'adoption d'un code minier?

Puis-je recevoir votre retour sur la représentation de la Belgique aux négociations du traité international sur la haute mer, sur les positions défendues ainsi que les points faisant l'objet de blocages, notamment ceux relatifs au partage des richesses tirées de l'exploitation des ressources énergétiques et le financement de programmes de protection de l'océan?

En outre, savons-nous quel impact pourrait avoir cet accord quant à la question de l'exploitation minière en haute mer? Ce point a-t-il été évoqué avec votre collègue en charge de la Mer du Nord?

Enfin, nous savons qu'après avoir été plusieurs fois reportée, la COP15 se tiendra finalement du 5 au 17 décembre à Montréal. Pouvez-vous nous fournir un état de la situation au sujet de la protection de 30 % des océans d'ici 2030, dont la décision est espérée lors de cet événement?

Pouvez-vous nous dire de quelle manière se prépare notre pays en vue de siéger au Conseil de

l'Autorité internationale en 2023 et quelles sont les propositions qui seront défendues, notamment en matière de régulation de l'exploitation minière en haute mer?

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

Monsieur le président, je tiens à préciser qu'il y avait deux questions et que j'ai réuni ces deux questions en une, afin de laisser au ministre davantage de temps pour y répondre.

02.02 Greet Daems (PVDA-PTB): Mijnheer de minister, de laatste week van juni vond de VN-Oceaanconferentie plaats in Lissabon. België was daar ook vertegenwoordigd en organiseerde er een event in het kader van de 'Blue Leaders'-coalitie, een coalitie van landen die tegen 2030 30 % van de oceaan beschermd wil hebben. Dat engagement van België staat echter in schril contrast met de houding van deze regering rond diepzeemijnbouw. Diepzeemijnbouw is immers een praktijk die onomkeerbare schade toebrengt aan waardevolle ecosystemen op de oceaanbodem.

Eerder deze legislatuur weigerden de regeringspartijen een moratorium op diepzeemijnbouw aan te nemen. Hoe verder de legislatuur vordert, hoe duidelijker het wordt dat België op het internationale toneel handelt als actieve promotor voor deze schadelijke praktijk. Belgische baggeraars kijken immers uit naar de winsten van de openstelling van de diepzee voor extractie.

In aanloop naar de VN-Oceaanconferentie, hebben we evenwel opgemerkt dat diepzeemijnbouw steeds meer tegenwind krijgt. Zo nam Peru het voortouw in Latijns-Amerika om een moratorium op diepzeemijnbouw aan te kondigen. Chili riep op zijn beurt op om de deadline voor internationale regulering voor diepzeemijnbouwexploitatie nog met 15 jaar uit te stellen zodat er meer fundamenteel onderzoek kon gebeuren naar de diepzee. Tijdens de conferentie zagen we eveneens de lancering van een nieuwe landenalliantie voor een moratorium op diepzeemijnbouw en van een wereldwijde petitie van parlementairen tegen diepzeemijnbouw. Ook steeds meer grote bedrijven die afhankelijk zijn van zeldzame aardmetalen spreken zich uit tegen diepzeemijnbouw. Zelfs uw liberale collega, de Franse president Macron, pleitte tijdens de conferentie voor een wetgevend kader dat diepzeemijnbouw verbiedt.

Mijn vraag aan u is daarom heel eenvoudig: hebt u de boodschap begrepen en zult u de strategie van deze regering rond diepzeemijnbouw bijsturen?

02.03 Séverine de Laveleye (Ecolo-Groen): *Monsieur le ministre, les négociations visant à mettre en place le cadre légal qui autoriserait un début d'exploitation des grands fonds marins dès 2023 s'intensifient et plusieurs réunions ont eu lieu cet été tant lors de la deuxième édition de la Conférence des Nations Unies sur l'océan (1) fin juin à Lisbonne que dans le cadre des travaux de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) du mois de juillet 2022 en Jamaïque.*

On le sait, une quarantaine de permis d'exploration a déjà été délivrée à des Etats et des entreprises, dont la Belgique. Par ailleurs, en juin 2021, l'Etat insulaire de Nauru, dans le Pacifique, a soutenu la demande d'exploitation d'une compagnie minière canadienne et a actionné le « two years rule ». Depuis, un compte à rebours est enclenché, et l'AIFM dispose de deux ans pour établir un cadre légal à l'exploitation, qui pourrait débiter dès juin 2023, sans quoi elle serait contrainte d'autoriser l'exploitation minière dans le cadre actuel, c'est à dire sans cadre.

Les voix demandant un moratoire sur l'exploitation continuent néanmoins de s'exprimer (dont l'appel du Président Macron en marge de la Conférence de Lisbonne).

Voici donc mes questions :

- Comment évoluent les négociations pour un code minier ?- Le délai de 2023 sera-t-il tenu, et si pas, qu'en est-il des suites probables liées à la procédure lancée par le Nauru ?

- Quel rôle la Belgique tient-elle actuellement dans ces négociations ?

Merci pour vos réponses.

(1)

<https://press.un.org/fr/highlights/SaveOurOcean>

02.04 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, chers collègues, je voudrais d'abord m'excuser pour la longueur des réponses que je vais vous donner tout en abordant toutes vos questions.

Monsieur Senesael, la Belgique était effectivement présente à la Conférence de Lisbonne. J'y étais également. Nous avons profité de l'occasion pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les océans. La Belgique et le Nigeria ont une nouvelle fois co-organisé un petit-déjeuner Blue Leaders auquel ont pris part quinze ministres de notre alliance

ainsi que de nombreuses autres personnalités de premier plan.

Pendant la Conférence sur les océans, des représentants des États ont fait des interventions lors du débat général ou dans le cadre de tables rondes. De plus, de nombreux ateliers et événements informatifs ont été organisés sur le développement actuel dans le domaine des sciences marines, de l'industrie et de la diplomatie. J'ai pu y participer à plusieurs reprises.

La Belgique s'est également adressée aux participants. Dans notre intervention, nous avons rappelé l'importance de finaliser le traité BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*) et d'adopter l'objectif de protection des océans de 30 % d'ici 2030, les deux objectifs de l'alliance Blue Leaders. La Belgique a en outre souligné l'urgence d'une protection renforcée des océans.

La déclaration de politique intitulée "Notre océan, notre avenir, notre responsabilité" a été adoptée au Portugal. Dans cette déclaration, l'importance de l'océan dans la lutte contre le changement climatique, pour la conservation de la biodiversité et le développement durable a notamment été soulignée. Il a été également confirmé que s'il est vrai que des mesures ont été prises pour atteindre les objectifs, il reste encore beaucoup à faire.

La déclaration a également réitéré l'engagement de la communauté internationale à intensifier les efforts pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 14 sur la vie aquatique et la conservation et l'exploitation de manière durable des océans, des mers et des ressources marines. La déclaration renvoie aux opportunités futures dans le cadre du traité sur la biodiversité et du processus BBNJ. Les travaux de recherches positifs menés dans le cadre de la décennie pour les sciences océaniques et l'importance de prendre des décisions fondées sur les sciences ont été soulignés.

En ce qui concerne plus particulièrement la mise en œuvre de l'ODD 14 en Belgique, nous avons adopté cette année le plan d'action sur les déchets marins.

Nous avons élaboré la vision pour la restauration de la nature dans la mer du Nord et nous avons préparé une révision de la loi sur le milieu marin. Nous nous sommes engagés dans une coopération scientifique avec le nouveau Belgica. Avec Tinne Van der Straeten, j'ai vu ce bateau, hier, à partir d'une plateforme MOG. Le Belgica est un bateau qui mesure près de 100 mètres

dont nous sommes très fiers. Nous avons plus que triplé notre objectif de 10 % de zones marines protégées. Nous avons conclu des accords de coopération avec des petits États insulaires. Nous avons rencontré les représentants de plusieurs d'entre eux (Vanuatu, Samoa, etc.) à New York.

Comme vous le savez, les ODD 14.4 et 14.6 concernent la politique de la pêche et ne relèvent pas des compétences fédérales.

J'en arrive à la question sur le One Ocean Summit qui s'est tenu à Brest. Les déclarations politiques adoptées à Lisbonne en juin et à Brest encouragent les États à finaliser le plus rapidement possible le traité BBNJ. À côté des déclarations officielles, la Conférence sur les océans a également veillé à maintenir l'impulsion politique à un niveau élevé à l'occasion des nombreux événements organisés à Lisbonne. Notamment lors du petit-déjeuner des Blue Leaders, l'importance du BBNJ a été mise en exergue.

Pour pouvoir protéger 30 % des océans au niveau mondial, il est nécessaire d'avoir un mécanisme permettant de créer des zones maritimes protégées en haute mer. Actuellement, une telle procédure n'existe pas encore mais elle fait l'objet d'une autre concertation qui est également menée au sein des Nations Unies dans le cadre du processus BBNJ concernant notamment un nouveau traité pour la diversité marine au-delà de la juridiction nationale.

En tant que Blue Leader, la Belgique s'est fermement engagée à finaliser les deux accords afin que 30 % des océans puissent être protégés en 2030. Nos représentants étaient présents à la cinquième session de la Conférence intergouvernementale chargée de négocier le traité BBNJ qui a eu lieu à New York en août de cette année. Je voudrais ici encore saluer le travail de notre équipe.

Si de beaux progrès ont été enregistrés dans le chapitre relatif aux zones marines protégées, aucun consensus n'a pu aboutir concernant le projet de texte dans son ensemble, qui vise à réglementer les analyses d'impact environnemental, les ressources génétiques marines – un volet important pour l'Afrique, si je ne me trompe pas –, le renforcement des capacités technologiques, ainsi que les aspects institutionnels pour la pleine mer.

Une prochaine session – qui, espérons-le, devrait être la dernière – sera probablement organisée au

début 2023. Mes services y participeront. Lors de mon séjour à New York voici dix jours, j'ai insisté sur la nécessité d'un volet ministériel, afin que ce traité puisse prendre effet. J'y ai aussi rencontré M. Guterres. Le premier ministre et moi lui avons bien indiqué qu'il devait également prendre ses responsabilités, dans la mesure où les Nations Unies ont besoin d'un nouveau traité.

Ensuite, le traité BBNJ vise à appliquer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En principe, ces textes sont indépendants les uns des autres, mais étant donné les sujets que le traité couvrira, ils partagent des points communs. À titre d'exemple, je me réfère ici à la future procédure de désignation des zones marines protégées ou aux normes concrètes auxquelles devront satisfaire les analyses d'impact environnemental. Cependant, le traité n'abordera pas la réglementation d'exploitations minières en eaux profondes.

Mevrouw Daems, u hebt een vraag gesteld over diepzeemijnbouw en verwijst ook naar de uitspraak van president Macron, in Brest dacht ik. De positie van Frankrijk verschilt niet veel van de onze. Ook Frankrijk wil snel werk maken van het instellen van marien beschermde gebieden op volle zee en dus het bereiken van een akkoord in het kader van de BBNG-onderhandelingen. Wat diepzeemijnbouw betreft, zijn zij eveneens voorstander van strenge milieunormen en een robuust internationaal wetgevend kader. Dit kader moet toelaten om projecten die nefast zijn voor de oceaan en haar rijke biodiversiteit te verbieden. De strategie van deze regering zal dan ook ongewijzigd verder worden gezet, in lijn met de resolutie die in dit Parlement werd goedgekeurd. U kent die resolutie.

Madame de Laveleye, je réponds à votre première question. Au mois de juillet, le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins a poursuivi ses travaux sur le code minier au sein de trois groupes de travail - Affaires institutionnelles, Environnement et Inspection, Conformité et Respect de l'application -. Un autre groupe de travail se penche sur l'établissement d'un régime de paiement pour compenser les minéraux considérés comme patrimoine commun de l'humanité.

Ces groupes de travail progressent, mais il est fort peu probable que tout soit finalisé d'ici juillet 2023. D'autant que l'International Seabed Authority (ISA) applique le principe selon lequel il n'y a pas d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout. Outre l'adoption d'un nouveau code minier, il

faut encore préparer au sein de l'ISA la mise en place de certains organes, comme la Commission de planification économique et l'organisation d'un mécanisme d'application et d'inspection performant, avant que le cadre réglementaire ne soit prêt à traiter les éventuelles demandes de contrat d'exploitation.

En ce qui concerne votre deuxième question, des efforts sont déployés au sein de l'ISA pour respecter le calendrier prévu, mais la plupart des États membres sont conscients qu'il est fort probable, comme je l'ai dit, que la finalisation n'ait lieu qu'en juillet 2023. Dès lors, le président d'ISA a proposé une feuille de route qui prévoit explicitement une discussion sur le scénario "What if?". Il s'agit plus exactement de déterminer ce qu'il y aura lieu de faire si le délai ne devait pas être respecté. Pour faire face à une telle situation, des scénarios de nature réglementaire, jurisprudentielle et politique sont actuellement à l'étude. Ces scénarios seront examinés plus en détail lors de la réunion du Conseil en novembre 2022.

J'en viens à votre troisième question. La Belgique joue un rôle actif dans ces négociations et insiste sur le fait qu'aucune exploitation ne peut avoir lieu, sauf si les incidences sur l'écosystème sont suffisamment connues et pour autant que les objectifs environnementaux prédéfinis ne soient pas compromis. La position belge est fondée sur une approche écosystémique et sur le principe de précaution. Elle est élaborée de manière aussi transparente que possible, avec la participation de toutes les parties prenantes. Au niveau international, nous essayons également de rendre le processus décisionnel aussi transparent et participatif que possible.

Monsieur Senesael, vous m'avez interrogé au sujet de la participation de la Belgique aux négociations qui porteront sur le futur traité BBNJ, ainsi que sur la position de notre pays. Il faut savoir que, durant le processus, l'Union européenne et les États membres parlent d'une seule voix. Concrètement, cette démarche est entreprise par le biais d'équipes de négociateurs qui travaillent par chapitre. Leurs positions respectives sont déterminées par le groupe de travail sur le droit maritime du Conseil de l'Union européenne. Une représentante belge fait partie de l'équipe de négociateurs pour le chapitre relatif aux outils, notamment les aires marines protégées. L'équipe belge s'est dite satisfaite des progrès enregistrés en ce domaine.

Plusieurs points prioritaires belges et européens

bénéficient d'un important soutien, telle la possibilité effective d'établir des plans de gestion pour les zones marines protégées - ce qui réduit le risque de *paper parks* et le recours à une majorité qualifiée lorsque le consensus est impossible.

Le chapitre sur le renforcement des capacités dans le transfert de technologies réunit également un large consensus. Pour ceux qui sont relatifs à l'analyse d'impact environnemental et aux ressources génétiques marines, c'est plus compliqué. En effet, dans le premier dossier, un débat se poursuit afin de savoir qui doit prendre la décision finale d'autoriser ou non une activité. Des questions se posent encore en ce qui concerne les normes minimales globales, à côté d'un grand nombre de paragraphes techniques. Pour le deuxième point, une discussion juridico-philosophique en cours est responsable de pas mal de remous dans les négociations. En effet, on se demande si ces ressources peuvent être qualifiées de "patrimoine commun de l'humanité". Si c'est le cas, les pays en voie de développement comptent sur une forme étendue de partage des bénéfices, tandis que les pays industrialisés sont convaincus que cela entravera la recherche scientifique et l'innovation.

Alors qu'à la fin du cycle de négociations, en août dernier, la délégation belge espérait que les pièces du puzzle allaient enfin s'assembler, il est apparu que plusieurs pays extérieurs à l'Union européenne manquaient de volonté politique pour conclure un accord.

Vous m'avez enfin demandé si je pouvais vous informer sur la manière dont notre pays se prépare.

Comme vous le savez, la Belgique a réussi à renforcer son rôle affirmé au sein de l'Autorité internationale des fonds marins grâce à son élection en tant que membre du Conseil en 2023. De même, il est prévu que la Belgique siège au Conseil en 2025. En outre, nous travaillons actuellement sur les pistes pour pérenniser notre présence pour les années ultérieures. La position de la Belgique pour 2023 ne changera pas.

Dans les négociations sur le dénommé code minier, la Belgique, fidèle à son rôle de chef de file dans les autres négociations internationales sur les océans, vise à faire adopter des normes environnementales strictes. Si une proposition concrète de projet d'exploitation ne permet pas d'attendre ces normes, alors ce projet ne pourra pas être autorisé. La Belgique souhaite que le

principe de précaution, à l'instar de nombreux autres principes environnementaux et internationaux, guide le processus décisionnel international. Le code minier devrait également garantir une prise de décision fondée sur les sciences, inclusive et transparente.

En ce qui concerne la composition du Comité, je me réjouis du fait que la composition s'est davantage différenciée et que la Belgique compte à présent également un membre dans ce Comité en la personne de Mme Ellen Pape, une biologiste marine ayant une très grande expertise dans le domaine de la haute mer. De plus, la Belgique continuera bien entendu à insister sur des principes tels que la répartition équitable des minéraux en tant que patrimoine commun de l'humanité, la protection de la vie humaine et du patrimoine culturel ainsi que sur l'ensemble des autres principes inclus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En ce qui concerne votre question sur la Convention sur la diversité biologique, je peux vous confirmer qu'une session supplémentaire sera organisée à Montréal en décembre, juste avant la Conférence des parties (COP), pour aboutir à une proposition finalisée.

Enfin, en ce qui concerne votre dernière question sur la COP15 qui se tiendra à Montréal, l'objectif de 30 % en 2023 est inscrit dans l'actuel projet de cadre mondial. Le groupe de travail qui suit ce texte se réunira une cinquième fois juste avant la COP. Comme toujours, la Belgique défendra l'objectif de 30 x 30 dans le cadre de ce groupe de travail et de la COP. Je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, cela n'a pas de sens de transformer 30 % des océans en *papers parks* qui ne protègent pas réellement l'environnement. L'objectif doit également viser la qualité, ce qui doit clairement apparaître dans les indicateurs correspondants.

02.05 Daniel Senesael (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses qui reprennent point par point l'ensemble des questions posées. Je les relirai à tête reposée. Je vous remercie également pour votre implication dans le dossier.

02.06 Greet Daems (PVDA-PTB): Dank u voor uw antwoord, mijnheer de minister. U zegt dat de positie van Frankrijk niet erg van die van België verschilt. Ik wil graag een citaat aanhalen van president Macron op een side-event van de top van Lissabon: "We have to create a legal framework to stop high-sea mining and not to

In antwoord op uw tweede vraag kan ik u melden dat ik mijn medewerkers en mijn diensten contact heb laten opnemen met de administratie van het Verenigd Koninkrijk en met de Britse ambassade hier in Brussel. Volgens de informatie die ons werd verstrekt, heeft het Verenigd Koninkrijk steeds de Europese regels nageleefd. Ook na de Brexit werden de milieustandaarden hoog gehouden. Engeland zit echter met een oud rioleringsstelsel, dat onder druk komt te staan door de toenemende bevolking. Bij ware stormen wordt riool- en regenwater geloosd om overstromingen te voorkomen.

Het Verenigd Koninkrijk heeft een ambitieus plan gelanceerd dat ervoor moet zorgen dat er tegen 2050 geen lozingen meer gebeuren bij zware stormen in zee of in rivieren en er dus ook geen ecologische schade meer kan optreden. Tegen 2023 zullen alle lozingen in *real time* worden gemonitord. Tegen 2035 moeten er aanzienlijke verbeteringen komen tegen lozingen in de nabijheid van zwembaden en de belangrijke natuurgebieden. De watermaatschappijen zullen dan ook zware investeringen moeten doen om het plan te kunnen uitvoeren.

Ik schreef intussen ook naar mijn collega Ranil Jayawardena, die op 6 september 2022 werd aangesteld als staatssecretaris van Milieu om daaromtrent meer informatie te krijgen. Mijn diensten zullen het incident ook op de agenda plaatsen van de komende OSPAR-vergadering. Dat verwijst naar het OSPAR-verdrag, dat in 1998 in werking is getreden en dat de bescherming van het mariene milieu in het noordoostelijke deel van de Atlantische Oceaan als doel vooropstelt.

Ten derde, daar het water onze kust niet bereikt, is er geen gevaar voor onze bevolking. Mocht het in de toekomst toch nodig blijken, zullen wij optreden via de geijkte kanalen, zijnde de televisie, de radio en de sociale media om zoveel mogelijk mensen te bereiken.

Ten vierde, het afvoeren van riool- en regenwater behoort tot de bevoegdheid van het Vlaams Gewest. Ik verwijs u voor het antwoord dan ook door naar de bevoegde minister van de Vlaamse regering.

Ten vijfde, door de Brexit is het Verenigd Koninkrijk niet langer verbonden door de EU-standaarden. Het moet wel nog altijd zijn verplichtingen overeenkomstig het internationaal recht naleven. Het VK is niet uit de internationale gemeenschap gestapt. Ook het recente handels- en samenwerkingsakkoord tussen het Verenigd

Koninkrijk en de EU voorziet in de bescherming van het milieu en het klimaat en in het duurzaam beheer van biologische rijkdommen in zee. Volgens dat akkoord mag noch de EU noch het VK het niveau van de bescherming afzwakken. Meer nog, beide partijen moeten ernaar streven de hoge milieubeschermingsniveaus nog te verbeteren.

Het akkoord bepaalt voorts dat de geschillen over de bescherming van het mariene milieu en de biologische rijkdommen in de zee moeten worden opgelost via dialoog en overleg. Indien die niet tot een oplossing leiden, voorziet het akkoord zelfs in een specifieke geschillenbeslechtingsprocedure. Het verdient dus alleszins de voorkeur eerst de afspraken te volgen. Dat neemt niet weg dat het VK, wanneer het schade zou veroorzaken door lozingen, hiervoor voor de burgerlijke rechtbank kan worden gedaagd.

03.03 Kurt Ravyts (VB): Mijnheer de minister, kennelijk groeit ook in het Verenigd Koninkrijk de aandacht voor het milieu. Er zullen daar inderdaad heel wat investeringen moeten worden gedaan. Vanaf volgend jaar zullen dergelijke lozingen *in real time* gemonitord worden. Dat zijn allemaal stappen vooruit.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

04 Question de Daniel Senesael à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le nouveau plan d'action fédéral sur les déchets marins" (55029927C)

04 Vraag van Daniel Senesael aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het nieuwe federale Actieplan Marien Zwerfvuil" (55029927C)

04.01 Daniel Senesael (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, le 16 août dernier, nous apprenions qu'un nouveau plan d'action fédéral sur les déchets marins allait être lancé. Le communiqué du gouvernement indique que vingt-cinq mesures seraient ajoutées au plan actuel, destinées à être mises en place entre septembre 2022 et décembre 2027.

Parmi ces mesures, nous retrouvons l'abandon progressif de l'utilisation de produits à l'origine de la pollution marine, des mesures à l'encontre des produits à usage unique, un meilleur suivi de la problématique des déchets en mer et leur nettoyage ou encore une attention particulière à la recherche sur les microplastiques.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous fournir des informations sur ces actions? Dans quelle mesure ces initiatives permettraient-elles d'accorder une protection accrue des citoyens fréquentant les plages belges?

La lutte contre les produits à usage unique et le rejet de plastiques dans l'environnement est pour nous essentielle. Il nous est parvenu qu'une législation pour l'élimination progressive de l'utilisation des plastiques à usage unique était en cours d'élaboration. Pouvez-vous nous indiquer quels produits seraient concernés? Des dispositions relatives aux sacs en plastique jetables, responsables d'une pollution conséquente, sont-elles prévues?

Nous savons qu'une restriction des microplastiques sous le règlement REACH est actuellement à l'étude au sein de la Commission européenne. Pouvez-vous nous indiquer dans quelle mesure les initiatives envisagées s'accordent avec le projet de révision de REACH? Des actions supplémentaires, ciblées sur les microplastiques des peintures, sont-elles dès à présent envisagées? En outre, cela fait-il l'objet de discussions au niveau international?

Enfin, pouvez-vous nous fournir de plus amples informations sur les normes de durabilité, de circularité et de gestion du cycle de vie, liées à la pêche durable, à l'aquaculture et aux produits de la pêche, actuellement à l'étude au sein du Comité européen de normalisation?

04.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Cher collègue, en ce qui concerne votre première question, le deuxième plan d'action a été présenté au grand public au mois d'août de cette année. Le plan vise à prévenir les déchets marins d'origine terrestre et marine, et à éliminer les déchets présents dans l'environnement marin. Il s'appuie sur les recommandations du premier plan d'action et comporte une série d'actions supplémentaires qui ont été élaborées en concertation avec un groupe de travail national et les diverses parties prenantes. Le plan contient 25 actions pour lesquelles une fiche descriptive a été élaborée. Ces fiches montrent d'emblée l'importance et l'objectif de chaque action.

Ainsi, le plan prévoit l'abandon progressif de l'utilisation de produits qui sont à l'origine de la pollution marine. Il s'agit par exemple de produits utilisés dans la pêche ou dans l'aquaculture pour lesquels des alternatives meilleures pour l'environnement marin existent.

Le plan prévoit également des mesures contre les produits à usage unique évitables, qui constituent des déchets abandonnés sur terre finissant dans la mer.

À cette fin, le plan prévoit des mesures réglementaires et de sensibilisation. Le plan d'action doit être considéré comme un instrument flexible pour parvenir à la réduction indispensable des déchets sauvages se trouvant en mer et de manière indirecte sur les plages. Comme pour le plan d'action précédent, une évaluation sera réalisée afin de quantifier au mieux l'impact. Cette réduction vise l'afflux de déchets et contribuera à son tour à permettre une expérience agréable de la plage par les citoyens mais plus encore à répondre aux exigences de la protection nécessaire de la vie marine contre la pollution par le plastique.

La pollution telle que nous l'avons vue sur les images télévisées cet été est choquante. Je ne sais pas si vous avez vu ces images, chers collègues. Je tiens à souligner que la propreté des plages relève en premier lieu de la responsabilité de tous. En effet, après une journée à la plage, nous devons ramener nos déchets plutôt que simplement les abandonner sur place.

Pour ce qui concerne votre deuxième question, je vous renvoie à ma collègue Khattabi, avec qui j'ai préparé ce plan déchets, et de laquelle la compétence de ce plan déchets relève.

En ce qui concerne votre troisième question, le règlement REACH de l'Union européenne, qui a été élaboré pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement des dangers émanant des produits chimiques, entend également renforcer la compétitivité de l'industrie chimique. Le plan d'action aborde également cette question. Les législations européennes et internationales imposent déjà des restrictions et des interdictions portant sur certains composants des peintures, tel que le tributylétain et la cybutryne pour la marine marchande et la navigation de plaisance. Cependant, la question des micro-plastiques provenant de ces peintures n'a pas encore été examinée sur le fond ni régularisée sur le plan international.

La position des restrictions européennes sur les micro-plastiques, actuellement présentée dans le cadre du REACH, mentionne bien les peintures, mais celles-ci ne seront accompagnées que des instructions d'emploi et de prescriptions en matière de rapportage, afin de pouvoir suivre les émissions et, si possible, les minimiser.

Toutefois, il est important que les propriétaires de bateaux et les armateurs prennent davantage conscience des effets potentiels des particules de peinture sur l'environnement. On va s'attaquer à cet aspect au moyen de matériels de sensibilisation sur les sources des voies de propagation et l'impact des micro-plastiques sur l'environnement marin.

Cependant, il est nécessaire de disposer de davantage de données relatives aux concentrations de particules de peinture dans les endroits sélectionnés dans la partie belge de la Mer du Nord, données que l'on obtiendra via une étude. Suit une recherche d'alternatives plus durables pour réduire la consommation de microplastiques dans la peinture ou le rejet sans qu'il n'y ait d'effets préjudiciables sur l'efficacité énergétique du navire. Une concertation pour la mise sur pied d'une telle étude est en cours avec la DG Navigation.

En 2020, une demande a été faite au CEN (Comité européen de normalisation) pour développer une norme pour les engins de pêche et l'aquaculture à la demande expresse de la DG MARE, l'administration de la Commission européenne.

Cette demande visait à soutenir la directive 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Les normes relatives à la conception circulaire des engins de pêche et d'aquaculture devraient servir à encourager leur réemploi et à faciliter la recyclabilité des matériaux en fin de vie.

Par l'intermédiaire du bureau belge de normalisation, des contributions sont apportées à l'élaboration de cette norme européenne sous la direction de Centexbel et en concertation avec le service de gestion du milieu marin et l'Institut de recherche agricole et halieutique.

L'objectif est d'inclure ensuite ce standard dans la responsabilité élargie des producteurs que les États membres doivent mettre en œuvre d'ici 2024. Grâce à la responsabilité élargie des producteurs, la responsabilité financière et organisationnelle de la politique des déchets incombe aux producteurs. C'est aussi dans ce cadre que l'on peut déterminer si la norme devient obligatoire ou si les producteurs qui s'y conforment bénéficieront d'une certaine exonération ou d'une réduction.

04.03 Daniel Senesael (PS): (...)

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

05 Vraag van Kurt Ravyts aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De intentieverklaring tussen Vlaanderen, België en Denemarken i.v.m. de CO2-afvang en CO2-opslag" (55030077C)

05 Question de Kurt Ravyts à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La déclaration d'intention entre Flandre, Belgique et Danemark sur le captage et le stockage de CO2" (55030077C)

05.01 Kurt Ravyts (VB): Mijnheer de minister, CO₂-afvang en -opslag. CCUS is hier al ter sprake gekomen. Mijn fractie en ik geloven er wel in. Vlaanderen is bij uitstek goed geplaatst om deze technologie te ontwikkelen en uit te rollen voor belangrijke emissies van geconcentreerde CO₂ op een relatief beperkte oppervlakte. We mogen immers niet vergeten dat we de grootste geïntegreerde brandstof- en chemiecluster van Europa hebben in Vlaanderen. We liggen centraal in de industriële cluster van Noordwest-Europa en relatief dicht bij de grote opslaglocaties in het Noordzeebekken. Daarom hebt u, samen met de bevoegde Vlaamse minister, op 13 september 2022 een intentieverklaring ondertekend met Denemarken, om samen te werken. Denemarken beschikt over gasvelden met een groot potentieel voor de opslag van CO₂. In Vlaanderen is een aantal bedrijven hiermee al bezig.

Kunt u wat meer toelichting geven over de federale betrokkenheid en uw bevoegdheid in deze intentieverklaring? De geologische opslag en het transport met als doel het vermijden van de uitstoot van broeikasgassen valt eigenlijk onder de gewestelijke bevoegdheid van bescherming van het leefmilieu. Wat behelst de samenwerking met Denemarken concreet? Wat is hier juist de federale betrokkenheid?

05.02 Minister Vincent Van Quickenborne: Collega, de geologische opslag van CO₂ onder de zeebodem moet worden ingebed in de internationale regelgeving. Het verdrag inzake Voorkoming van verontreiniging van de zee ten gevolge van het storten van afval, ook wel Londenverdrag genoemd, is één van de eerste globale verdragen, gericht op de bescherming van het mariene milieu tegen de impact van menselijke activiteiten. Het verdrag bestrijdt dumping op zee. Aansluitend bij dit verdrag werd in 1996 het zogenaamde Londenprotocol